

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE DU 4BIS



CONTACT

GS 4BIS
gs4bis@le4bis-ij.com

VOS OBLIGATIONS

- Fournir une attestation de responsabilité civile organisateur
- Fournir un chèque de caution de 500 euros
- Déclarer votre événement à la SACEM (Emmanuel Plaine - 02 90 92 21 94)
- Déclarer vos recettes de billetterie au CNV (taxe de 3,5 % hors taxe de vos recettes billetterie – www.cnv.fr)
- Présenter vos supports de communication au 4bis (communication@le4bis-ij.com)

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE DU 4BIS

PRE-REQUIS

- La salle est automatiquement mise à disposition avec un régisseur d'accueil embauché par le 4bis et à vos frais.
- Selon votre projet, un régisseur son et un régisseur lumière seront également mis à disposition et à vos frais.
- Le service de sécurité est embauché par le 4bis selon vos demandes et le type de projet.
- L'alcool n'est pas autorisé dans la salle, ni pour l'organisation, ni pour le public, ni avant, ni pendant l'exploitation.

OUVERTURE / FERMETURE

- L'heure de début d'exploitation des locaux est à déterminer avec le Régisseur Général du 4bis ;
- L'heure de fin d'exploitation, pour l'ouverture public, est fixée à **01h00**. Comptez 2h maximum après fermeture public pour la fin d'exploitation (ménage, rangement, etc...).

CATERING

- Vous trouverez à votre disposition un bar, micro-ondes et frigo pour réchauffer vos plats. En aucun cas vous ne pourrez utiliser du gaz pour faire votre cuisine.
- Le nettoyage des couverts et assiettes utilisés est à la charge des organisateurs. La vaisselle doit être correctement lavée, rincée, essuyée et rangée dans le placard.
- Vous devez prévoir un repas par technicien embauché par le 4bis.

MENAGE

- Le ménage est réalisé par une structure extérieure au 4bis.
- Malgré son intervention, il faudra impérativement :
 - remettre en place la vaisselle mise à disposition
 - ramasser les détritrus dans la salle, la loge, les toilettes, à l'extérieur.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLE DU 4BIS

DIVERS

- Aucune performance physique, pyrotechnique ou autre, de nature à mettre en danger les personnes présentes, ne peut avoir lieu
- La billetterie et le bar (sans alcool) sont sous votre responsabilité et les recettes vous reviennent entièrement
- Le 4bis se réserve le droit d'inviter jusqu'à 6 personnes lors de votre événement (salariés du lieu, partenaires, adhérents, liste nominative fournie, hors jauge billetterie)

LE 4BIS